

République Française  
Département MAYENNE  
**COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du 21 décembre 2023*

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de la Chapelle Anthenaïse, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOUGERAY, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** : FOUGERAY Isabelle, HOUSSEAU Mickaël (arrivé 20H35), FRANGEUL Savéria, BERGÈRE Christophe, BOULAY Karine, COUTELLE Nadine, LERAY Patrick, PIPART Eric, BIGARET Gaël, LE GRAND Jérôme (20H41), CHARPENTIER Adeline, DUVAL Angélique, DURAND Lydia et DECRESSAC Guillaume

**Absent-e-s Excusé-e-s** : PIPART Eric, BIGARET Gaël et CHARPENTIER Adeline

**Absent-e-s non Excusé-e-s** :

**Secrétaire de séance** : LE GRAND Jérôme

**Pouvoir-s** :

PIPART Eric donne pouvoir FOUGERAY Isabelle  
BIGARET Gaël donne pouvoir à BOULAY Karine

Nombre de membres	
<i>En Exercice</i>	<i>Présents</i>
14	11
Date d'envoi de la convocation	
15/12/2023	
Date d'affichage de la convocation	
15/12/2023	

**ORDRE DU JOUR**

*Arrêt du procès-verbal de la séance précédente*

48 - Avis sur le rapport retraçant l'activité de Laval Agglo année 2022

49 - MARCHÉ PUBLIC : ouverture des enveloppes et attribution de la vente de bois communal mort suite à la tempête Ciaran

*Informations : 12 juillet 2024 « Les Estivales », planning conseils municipaux 2024...*

*Questions diverses*

Madame le Maire, après avoir vérifié le quorum, ouvre la séance ;

### **Arrêt du procès-verbal de la séance précédente**

*Observation(s) / Aucune observation n'est faite et l'adoption du PV est actée.*

*Conformément à la DEL 2022.23.06.04-1 le procès-verbal sera publié en version électronique dans les 8 jours suivants et de façon complémentaire à disposition du public en version papier.*

### **48 – Avis sur le rapport retraçant l'activité de Laval Agglo année 2022**

*Vu l'article L5211-39 du CGCT qui précise « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. » ;*

*Vu le rapport d'activité 2022 accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement et mis à disposition de chacun des élus pour lecture ;*

*CONSIDÉRANT l'intérêt de la commune, membre de Laval Agglomération, de connaître ces documents ;*

*CONDIDÉRANT l'avis qui est demandé au conseil municipal de La Chapelle Anthenaïse ;*

Madame le Maire liste les grandes thématiques du rapport d'activité 2022 :

1. Un territoire attractif et entreprenant
2. Une agglomération accueillante et solidaire
3. Agir face aux défis climatiques
4. Un cadre de vie et une offre de service de qualité
5. Une agglomération performante et démocratique

Et elle présente le compte administratif qui s'y rapporte.

Après échanges sur le sujet, le Conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité.

Mme DUVAL formule une observation à Mme le Maire, Vice-Présidente en charge de la mobilité sur Laval Agglomération pour ce qui concerne le développement des abris vélos sécurisés.

### **49 - MARCHÉ PUBLIC : ouverture des enveloppes et attribution de la vente de bois communal mort suite à la tempête Ciaran**

Madame le Maire informe que des arbres sont tombés suite à la tempête Ciaran et qu'ils sont entreposés auprès du bassin d'orage de la salle des Embellies.

N'ayant pas un usage communal, il a été décidé lors du conseil municipal du 30 novembre dernier de lancer une publicité jusqu'au 18 décembre 2023 à 12H00 pour collecter les offres de prix d'achat de toute personne intéressée.

Deux enveloppes cachetées ont été réceptionnées en mairie. A l'ouverture, les propositions sont les suivantes :

Enveloppe n°	Date	Tarif proposé
1	11/12/2023	200,00€
2	07/12/2023	70,00€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **DECIDE** de vendre le volume de bois à M. David CHAINET, habitant de la commune, pour un montant de 200,00 €.
- ↳ **AJOUTE** que le retrait sera à faire sur place à la charge de l'acquéreur avec une date limite d'enlèvement au 15 janvier 2024
- ↳ **CHARGE** l'ordonnateur de recouvrer la somme correspondante

### **Informations**

- ↳ *Point sur les restes à réaliser*

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES					
CHAPITRE / COMPTES	BP 2023	REALISÉ	CREDITS A ANNULER	RESTE A REPORTER	
16 - Emprunts	60261.40	60261.40	0.00	0.00	0.00
20 - Immobilisations incorporelles	29696.00	28578.00	1118.00		0.00
21 - Immobilisations corporelles	225586.65	16716.88	208869.77		2105.56
2112 - Terrains de voirie	0.00	556.50	-556.50		0.00
2131 - Constructions bâtiments publics	199030.15	0.00	199030.15		0.00
2151 - Réseaux de voirie	13056.50	0.00	13056.50		0.00
21538 - Autres réseaux	0.00	1099.91	-1099.91		0.00
21538 - Autres réseaux	0.00	1374.00	-1374.00		0.00
21538 - Autres réseaux	0.00	324.00	-324.00		0.00
21538 - Autres réseaux	0.00	126.16	-126.16		0.00
2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0.00	96.87	-96.87		0.00
2157 - Matériel et outillage technique	1500.00	468.00	1032.00		0.00
2157 - Matériel et outillage technique	0.00	1097.00	-1097.00		0.00
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00	2000.00	-2000.00		0.00
2183 - Matériel informatique	2000.00	0.00	2000.00		0.00
2183 - Matériel informatique	0.00	1680.00	-1680.00		0.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	10000.00	7894.44	2105.56		2105.56
23 - Immobilisations en cours	50000.00	27000.00	23000.00		23000
231 - Immobilisations corporelles en cours	50000.00	0.00	50000.00		23000.00
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00	27000.00	-27000.00		0.00
<b>TOTAL en euros</b>	<b>365544.05</b>	<b>132556.28</b>	<b>232987.77</b>		<b>25105.56</b>
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES					
CHAPITRE / COMPTES	BP 2023	REALISÉ	CREDITS A ANNULER	RESTE A REPORTER	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	62687.32	62687.32	0.00		0.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	166148.81	0.00	0.00		0.00
024 - Produits des cessions d'immobilisations	4344.50	0.00	0.00		0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	115295.32	124648.84	-9353.52		0.00
13 - Subventions d'investissement	15878.00	13894.00	1984.00		0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1190.10	20744.60	0.00		0.00
<b>TOTAL en euros</b>	<b>365544.05</b>	<b>221974.76</b>	<b>1984.00</b>		<b>0.00</b>

L'état des restes à réaliser est arrêté à la somme de **vingt cinq mille cent cinq et cinquante six centimes** € en section d'investissement dépenses et à la somme de zéro euro en section d'investissement recettes

↳ 12 juillet 2024 « Les Estivales »

La date est fixée au 12 juillet 2024. Il est prévu que début janvier une personne vienne pour localiser l'emplacement idéal en extérieur compte tenu que la salle des Embellies est réservée.

La SARL LIGEON organisera la restauration / En attente de la réponse du Comité pour la buvette

↳ Planning conseils municipaux 2024

La publication sera mise prochainement sur Share Point

↳ **Décision(s) du Maire prise :**

<b>Date</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Du compte 6218/012</b>	<b>Au compte 7391111/014</b>
08/12/2023	02/2023	Virement de crédits	Décision annulée par la Trésorerie	
<b>Date</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Du compte 622/011</b>	<b>Au compte 7391111/014</b>
19/12/2023	03/2023	Virement de crédits	- 310.90 €	+ 310.90 €

**Questions diverses**

Mag Merci à la commission et à Jérôme – paquets de distribution en prévoyant l'insertion du bulletin d'inscription à la cérémonie des vœux + calendrier des manifestations

La séance est levée à 22H00

Le(La) Secrétaire de séance,

Madame Le Maire,

Jérôme LEGRAND



Isabelle FOUGERAY

